

Bulletin de la Fédération
jurassienne de l'Association
internationale des
travailleurs

Fédération jurassienne. Auteur du texte. Bulletin de la Fédération jurassienne de l'Association internationale des travailleurs. 1873-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

BULLETIN

DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

Abonnements pour le semestre
juillet-décembre 1873 :

Pour la Suisse, fr. 4.

Les abonnements pris auprès des
bureaux de poste paient une surtaxe
de 20 cent.

L'émancipation des travailleurs

doit être l'œuvre

des travailleurs eux-mêmes.

Abonnements pour le semestre
juillet-décembre 1873 :

Allemagne, fr. 5³⁰. — Amérique,
fr. 8. — Angleterre, fr. 6⁶⁰. — Belgi-
que, fr. 5³⁰. — Espagne, 6⁶⁰. — France,
fr. 20. — Hollande, fr. 6¹⁰. — Italie,
fr. 4⁸⁰.

On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel. Suisse.)

LOCLE, LE 31 AOUT 1873.

Le Congrès général.

Le Congrès qui va s'ouvrir demain à Genève doit être le point de départ d'une ère nouvelle pour l'Internationale.

Les représentants des fédérations qui repoussent la centralisation autoritaire, et qui veulent que notre Association conserve pour principe fondamental l'autonomie des groupes qui la composent, vont se réunir pour réviser les statuts généraux.

Dans l'esprit des fédérations qui envoient leurs délégués au Congrès de Genève, le lien qui unit entre eux les travailleurs des divers pays, c'est la solidarité économique. L'article unique du pacte d'alliance entre les associations ouvrières du monde entier, c'est l'engagement de se donner la main pour résister solidairement aux détenteurs du capital dans la lutte que le travail soutient contre eux.

Toute fédération qui reste fidèle à cet engagement, remplit son devoir comme adhérente à l'Internationale. Notre Association ne lui impose pas d'autre obligation. Elle ne prétend pas dicter aux différents pays une politique uniforme, ni intervenir, au moyen d'un Comité central, dans l'organisation intérieure des diverses régions. Chaque pays détermine lui-même sa politique propre, chaque fédération s'administre elle-même sans aucune immixtion d'un pouvoir central; de tous, l'Internationale ne réclame qu'une chose: l'observation du devoir suprême de la solidarité dans la lutte économique.

Telle est la conception si simple et si grande à la fois, à laquelle le Congrès de Genève a pour mission de donner une sanction nouvelle et défi-

nitive; c'est cette idée que nous opposons aux projets chimériques et aux tentatives puériles de ceux qui ont essayé de transformer l'Internationale en lui donnant des chefs et en réduisant ses sections à l'état de simples unités tactiques d'une armée soumise à l'obéissance passive. Un plan semblable à celui que le Conseil général de New-York était chargé de réaliser ne pouvait donner aucun résultat sérieux; et en effet, qu'avons-nous vu? les chefs sont là, il est vrai: l'état-major s'est nommé lui-même au Congrès de la Haye; mais son armée lui a fondu dans la main, et l'Internationale tout entière, dans tout ce qu'elle a de vivant et d'organisé, s'est rangée sous la bannière de l'autonomie et de la libre fédération, qui est la nôtre.

Pendant que les autoritaires essayaient vainement de constituer l'unité dans l'Internationale par l'action d'un pouvoir central et en éliminant tout ce qui refusait de se courber sous la dictature, nous sommes arrivés, nous, à ce résultat, en acceptant comme légitimes tous les tendances diverses, à la condition qu'elles ne fussent pas contraires au principe même de notre Association; en nous abstenant scrupuleusement de faire violence aux particularités locales; en ne cherchant enfin l'unité que sur ce terrain où aujourd'hui elle peut seule exister: celui de la solidarité économique.

Et voilà comment on pourra voir, au Congrès de Genève, Anglais et Italiens, Américains et Belges, Espagnols et Jurassiens, se tendre une main fraternelle. Tous sont d'accord sur le principe supérieur, qui est la définition même de l'Internationale: la fédération solidaire du travail. Ce principe accepté et pratiqué par tous, les Anglais et les Américains ne trouvent point mauvais que les Italiens et les Espagnols cherchent leur émancipation dans une révolution dont le programme est la destruction de tout gouvernement; et ceux-ci,

à leur tour, ne songent point à blâmer les Américains et les Anglais de suivre une voie différente, et de s'en tenir à la politique légale. Chaque peuple a son génie propre : tous ne peuvent pas marcher dans le même chemin ; mais tous marchent au même but : l'affranchissement complet du travail, et l'égalité de tous les êtres humains.

Voici, d'après les renseignements qui nous sont parvenus jusqu'à présent, quelle sera à peu près la composition du Congrès de Genève :

L'Angleterre enverra deux ou trois délégués, dont les noms ne nous ont pas encore été communiqués. Il y aura quatre délégués de Belgique, dont l'un a été élu par le Congrès régional belge qui s'est tenu les 15 et 16 août à Anvers, et dont les trois autres représenteront des fédérations locales. La Hollande sera représentée par un délégué. L'Espagne a nommé dix délégués ; mais vu la crise terrible que traverse en ce moment la fédération espagnole, il est probable que la moitié seulement des élus pourra se rendre à Genève. D'Italie, on compte sur sept ou huit délégués : Bologne, Ancône, Florence, Rome, Naples seront parmi les villes représentées. L'Amérique vient d'annoncer qu'elle ne pourrait pas envoyer de délégation ; mais le Conseil fédéral américain, dans une adresse spéciale destinée au Congrès, a donné son adhésion à l'ordre du jour et exprimé son opinion sur les diverses questions en discussion.

A l'égard de la France, la plus grande réserve nous est commandée. Nous n'en parlerons qu'après le Congrès.

La Fédération jurassienne, enfin, aura probablement huit délégués. La section de Porrentruy, l'Union des sections du district de Courtelary, la section de la Chaux-de-Fonds, la fédération locale du Locle, la section de Neuchâtel, et, pensons-nous, les deux sections de Genève, se feront représenter chacune par un délégué spécial. Les autres sections de la Fédération seront représentées par un membre du Comité fédéral, qui a reçu mandat à cet effet de la Fédération entière.

Nous souhaitons que les délégués, pénétrés du sentiment de la grave responsabilité qui leur incombe, fassent à Genève un travail sérieux, et que ce Congrès puisse effacer à jamais les tristes souvenirs de celui de la Haye.

D'innocents bonapartistes.

Nous venons de lire le nouveau manifeste bonapartiste daté de Gênes — août 1873 — signé *Albert Richard*, et adressé au bon sens des travailleurs français.

M. Albert Richard, que les lauriers du policier Hugelmann empêchent décidément de dormir,

s'est dévoué depuis quelque temps, on le sait, à la rebutante mission de rallier les ouvriers français sous le drapeau de l'héritier de celui qui, de son vivant, s'appelait Napoléon III.

Avec cette superbe d'un homme qui, naguère, s'adjugeait la direction révolutionnaire de l'occident européen, M. Albert Richard déclare dans son manifeste qui, de même que « les républicains ont sacrifié le socialisme pour avoir la République, il a, *lui*, sacrifié la République pour avoir le socialisme »

Ça n'est pas plus malin que cela.

Il paraît qu'il n'y a plus à y revenir.

Mais au fond, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? En vérité il valait bien la peine d'être resté un certain temps dans l'Internationale et même d'avoir eu la prétention d'en être l'une des principales intelligences, pour accoucher de telles billevesées !

Sacrifier la République pour avoir le socialisme ! Allons, mon bon prince, M. Albert Richard vous répond de la sagesse des ouvriers. Ceux-ci vous promettent d'être bien obéissants. Mais en échange, donnez-leur ce nanan qui s'appelle le socialisme. Ou bien alors, M. Albert Richard — qui tient dans ses puissantes mains l'Europe occidentale — se mettra dans une colère auprès de laquelle celles de défunt le *Père Duchesne* ne seraient plus dignes d'être citées !

Mais qu'avez-vous donc appris dans l'Internationale et que savez-vous donc du socialisme pour vous imaginer que la révolution économique correspondant à ce mot puisse dépendre en quoi que ce soit de vos généreux *sacrifices* ?

Que M. le Comte de Paris se *sacrifie* généreusement sur l'autel du droit divin et de la légitimité, nous n'y voyons rien à redire..... d'autant que cela nous est bien égal.

Que certains socialistes, au nombre desquels nous comptons jusqu'au 18 mars, aient cru qu'il y avait lieu de tenter un rapprochement entre les ouvriers et la petite bourgeoisie commerçante et manufacturière (1) — leurs intérêts étant identiques au fond — cela se comprend, puisque si cette petite bourgeoisie eût eu assez d'intelligence et de cœur pour le comprendre, l'écrasement formidable de mai 1871 eût été ainsi évité. — La chose valait la peine d'être tentée, la Révolution sociale ne sortait pas de son véritable plan puisque son action eût reposé sur les deux classes qui y sont directement intéressés.

Mais venir offrir aux travailleurs d'appuyer leur affranchissement économique et partant intellectuel sur la restauration du pouvoir impérial, c'est-à-dire sur la forme la plus immonde et la plus bestiale entre toutes les restaurations monarchiques, ce n'est pas de la malhonnêteté ; c'est moins que cela : c'est de l'imbécillité.

De véritables roués, des *malins*, comme on dit, sachant qu'ils s'adressaient à des travailleurs intel-

(1) Ceci est l'opinion personnelle de l'auteur de l'article. *Rédaction.*

ligents, se fussent bien gardés d'affirmer « qu'une promesse de Napoléon III en valait cent de n'importe quel prétendant; » — à moins que M. Albert Richard n'ait voulu dire par là que cent fois zéro égale zéro.

Mais parler en 1873 de la loyauté de Badinguet, c'est vraiment une perle !

Plus loin, et pour donner plus de poids à ses propres pensées, M. Albert Richard affirme que « Napoléon III à Chislehurst pensait absolument comme lui. »

Nous le croyons volontiers ; mais c'est plutôt M. Richard qui pense absolument comme Napoléon III et tous ses congénères, y compris les républicains autoritaires passés, présents et futurs.

En effet nous croyons sans peine que, d'accord avec M. Albert Richard, Napoléon III n'eût pas mieux demandé que de rentrer aux Tuileries, pour de là, « imposer le silence aux agitateurs et aux haineux de tous les partis — sans distinction. »

Nous croyons également que Napoléon III devait partager avec M. Richard cette absolue conviction que « souffrir sous prétexte de liberté de réunion, » que des réactionnaires et des révolutionnaires, » aussi ignorants les uns que les autres, viennent » discuter des questions de politique générale tout- » à-fait au-dessus de leur compétence *et de leur* » *importance sociale, C'EST ABSURDE !* »

Enfin nous sommes non moins persuadés que ces messieurs devaient être complètement d'accord sur cette autre pensée que « laisser circuler — sous » prétexte de liberté de la presse — des journaux » républicains, C'EST IMMORAL ! »

Voilà, il en faut convenir, un programme politique et social qui nous promet de beaux jours lorsque le petit ramasseur de balles mortes étant remonté sur le trône de ses pères (style consacré), il aura pris M. Albert Richard pour premier ministre.

Mais que ce dernier nous permette un conseil à ce propos :

Par le temps qui court de sous-Ollivier, de sous-Duvernois, de sous-Hugelmann en recherche d'emplois au niveau de leurs grandes capacités d'hommes d'Etat, il se pourrait qu'on ne pût lui offrir que les modestes fonctions de garde-champêtre..... et encore !

Quels innocents vraiment que M. Albert Richard et ses amis de l'Union française !

Nous sommes bien décidés à ne pas suivre la *Tribune du Peuple* sur le terrain où elle voudrait nous entraîner. Que l'organe de la Jeunesse libérale prenne plaisir aux arlequinades, c'est son affaire ; pour nous, journal des ouvriers, nous sommes et nous resterons sérieux.

Ajoutons qu'une polémique avec la *Tribune du Peuple* n'aurait d'autre résultat que d'ennuyer nos lecteurs qui, à quatre ou cinq exceptions près, ne connaissent ce journal que pour avoir lu son nom dans le *Bulletin*.

Nous apprenons que l'Union des sections du district de Courtelary se propose de relever, dans la *Tribune* elle-même, les assertions inexactes de cette feuille à propos de l'assemblée d'Undervillier : cela suffira.

Et maintenant, nous parlerons le moins possible de ces messieurs les libéraux, qui ne seraient pas fâchés que nous leur fissions de la réclame en polémiquant contre leurs tartines. Notre silence leur sera infiniment plus désagréable que toutes les réponses plus ou moins réussies que nous pourrions faire à leurs honnêtetés littéraires.

Nouvelles de l'Extérieur.

France.

Le *Volksstaat* de Leipzig écrit, à propos de la fusion, les lignes suivantes :

« Que ce soit Mac-Mahon ou Thiers, un Orléans, un Bourbon ou un Bonaparte qui comprime les socialistes français et qui les fusille — tant que cela durera encore — cela nous est absolument égal ; et il nous est aussi égal de voir cette compression et cette fusillade s'accomplir sous l'étiquette de la république, de la royauté ou de l'empire. Si l'Assemblée de Versailles eût même cru devoir offrir la couronne de France au shah de Perse lors de son passage, nous l'eussions appris sans la moindre indignation. Nous voulons seulement relever une erreur que commettent nos démocrates allemands : ils se figurent que les républicains français s'opposeraient par les armes à une restauration monarchique. Le seul parti qui eût été disposé en France à verser son sang pour la république — les ouvriers et les socialistes — a été, en mai 1871, éloigné jusqu'à nouvel ordre de la scène politique aux applaudissements de la démocratie bourgeoise. Le prolétariat parisien n'a pas encore repris ses forces pour la lutte, — 30,000 morts c'est une saignée dont on ne se relève pas si promptement — et si même il pouvait lutter il n'irait certainement pas se battre pour MM. Gambetta et Cie. »

Ces paroles du *Volksstaat* rendent fidèlement notre propre sentiment. A nous aussi, nous l'avons dit depuis longtemps, il nous est absolument indifférent que le gouvernement chargé de comprimer les socialistes (que ce soit en France ou ailleurs) s'appelle monarchie ou république ; — et c'est pour avoir exprimé cette opinion que nous avons jadis encouru les anathèmes du *Volksstaat*, dont un des rédacteurs, M. Hepner, a dit en plein Congrès de la Haye que l'*abstention politique* — c'est le nom sous lequel on s'obstinait à désigner notre manière de voir — conduisait droit au *bureau de police*. Nous sommes charmés de voir le *Volksstaat* à son tour en venir à ces idées qu'il a si longtemps combattues. Mieux vaut tard que jamais.

Belgique.

Les 15 et 16 août s'est tenu à Anvers un congrès régional belge, auquel étaient représentées toutes les fédérations locales du pays.

On y a discuté entr'autres l'ordre du jour du Congrès général, et les Belges se sont prononcés de nouveau pour l'abandon des grèves partielles, sauf les cas de nécessité absolue, et pour l'organisation de la grève générale.

La proposition suivante, relative à l'Espagne, était adoptée à l'unanimité :

« Le congrès déclare que l'Internationale n'a rien de commun avec les partis politiques, tels que libéraux, catholiques, progressistes, républicains, etc. — Le secrétaire fédéral belge pour l'extérieur enverra à la fédération espagnole une adresse de sympathie pour engager nos frères les internationaux d'Espagne à persévérer dans leurs généreux efforts pour l'affranchissement du prolétariat. »

Une commission sera nommée au sein des fédérations de Liège et de Verviers pour élaborer un projet de révision du règlement fédéral belge qui sera présenté au congrès belge de Noël.

Diverses questions administratives ont été en outre discutées et résolues.

Le compagnon Verrycken a été élu à l'unanimité délégué au Congrès général.

Le prochain congrès belge aura lieu à Gand.

Espagne.

Les journaux bourgeois ont annoncé qu'une partie des insurgés de Valence ayant voulu, après la prise de cette ville, se rendre à Alcoy, les ouvriers d'Alcoy ne les ont pas laissés entrer et ont même élevé des barricades pour les repousser. Naturellement on représentait ce fait comme un échec de l'Internationale : les travailleurs d'Alcoy, disait-on, étaient revenus à des idées d'ordre et avaient refusé de pactiser avec l'insurrection qui était venue frapper à leur porte.

En réalité, cet incident a une signification précisément toute contraire ; les ouvriers d'Alcoy ont repoussé les insurgés de Valence parce que ces derniers sont des *ennemis de l'Internationale*, et que les ouvriers d'Alcoy, bien loin de s'être ralliés au parti de l'ordre, sont toujours fidèles à notre drapeau. Voici ce que nous écrit à ce sujet notre correspondant de Madrid :

« Parmi les troupes que le gouvernement avait envoyées il y a quelque temps contre les internationaux d'Alcoy, se trouvaient 200 volontaires de Valence sous les ordres du commandant Plaza. Ces 200 volontaires, de retour à Valence après s'être aidés à comprimer l'insurrection socialiste de nos compagnons, ont pris part au mouvement intransigent ; et quand Valence assiégé par Martinez Campos a dû se rendre, les volontaires en question, s'étant embarqués sur le vapeur la *Matilde*, ont réussi à s'échapper et sont allés débarquer à La Rada, d'où ils se sont dirigés sur Alcoy. Mais les travailleurs d'Alcoy, se souvenant de l'attitude de ces volontaires quand c'étaient eux qui étaient soulevés, se sont disposés à les recevoir à coups de fusil, et ont élevé des barricades à l'entrée de la ville. La bande de Plaza a dû renoncer à son intention de pénétrer à Alcoy. »

On se rappelle les atrocités commises par les carlistes à Igualada (voir notre numéro du 10 août.) Cette ville n'est située qu'à quelques heures de Barcelone, où les assiégés avaient fait demander du secours. Pendant deux jours les défenseurs d'Igualada font une résistance héroïque ; pendant deux jours ils attendent les secours réclamés, qui doivent sauver la ville du massacre dont elle est menacée. Les secours ne viennent pas. Barcelone, il est vrai, regorge de troupes ; mais ces troupes sont nécessaires pour tenir les ouvriers en respect ; on ne peut pas en distraire un seul soldat pour l'envoyer contre les carlistes. Igualada succombe, les carlistes égorgent ses défenseurs et une partie de la population. Mais l'ordre et la propriété sont protégés à Barcelone contre une insurrection

possible de l'Internationale. Le gouvernement de Madrid est satisfait !

A Malaga, l'indépendance du canton ayant été déclarée le 23 juillet sous la pression des intransigents, les républicains *modérés*, et à leur tête le gouverneur Solier, se rallièrent au mouvement, dans l'espoir de le dominer. L'élection d'un Comité de Salut public fut unanimement résolue, et fixée au surlendemain. Mais le 25, voyant que de l'élection commencée allait sortir un Comité composé d'intransigents et de quelques internationaux, les *modérés*, qui disposaient de 8,000 soldats auxquels depuis une semaine on donnait une paie extraordinaire de 10 réaux (2 fr. 50) par jour, procédèrent à l'arrestation des candidats en élection, et ouvrirent ensuite le feu sur le peuple. Après une lutte d'environ 10 heures, et malgré les efforts héroïques du peuple qui manquait d'armes, les *modérés*, qui occupaient le château et les points stratégiques et qui avaient plusieurs batteries d'artillerie, restèrent maîtres du terrain. — Les prisonniers ont été embarqués à bord de la *Vitoria*, et conduits dans un bagne d'Afrique.

Nous empruntons à la *Federacion* de Barcelone l'appréciation suivante, à laquelle nous nous associons complètement :

« Le mouvement cantonaliste peut être considéré comme terminé. S'il a succombé, c'est principalement parce que ce n'était pas un mouvement sincèrement révolutionnaire.

Carthagène avait constitué un gouvernement en opposition au gouvernement de Madrid.

Les gouvernements ne se détruisent pas par d'autres gouvernements, mais par des révolutions.

Quand il est question de gouvernement, tous les intrigants et les ambitieux veulent en faire partie ; on ne s'occupe plus que des personnes, et la révolution est perdue.

Il ne suffit pas en révolution de crier : Vive la fédérale ! — Il faut surtout *pratiquer* la fédération révolutionnaire, c'est-à-dire détruire toute espèce de gouvernement, organiser le travail, et détruire *par des faits* les privilèges et les monopoles de la propriété.

Tout le reste est de l'enfantillage.

Qu'une autre fois le peuple n'oublie pas ces vérités. »

Fédération jurassienne.

Un nouvel organe de l'Internationale, qui s'intitule le *Travail*, vient de paraître à Genève. Ce journal défend les mêmes principes que nous, et nous espérons qu'il exercera sur les travailleurs genevois une salutaire influence. — Nous souhaitons cordialement la bienvenue à notre confrère.

BULLETIN

DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

Abonnements pour le semestre
juillet-décembre 1873 :
Pour la Suisse, fr. 4.
Les abonnements pris auprès des
bureaux de poste paient une surtaxe
de 20 cent.

L'émancipation des travailleurs
doit être l'œuvre
des travailleurs eux-mêmes.

Abonnements pour le semestre
juillet-décembre 1873 :
Allemagne, fr. 5³⁰. — Amérique,
fr. 8. — Angleterre, fr. 6⁶⁰. — Belgi-
que, fr. 5³⁰. — Espagne, 6⁶⁰. — France,
fr. 20. — Hollande, fr. 6¹⁰. — Italie,
fr. 4⁸⁰.

On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse.)

LOCLE, LE 7 SEPTEMBRE 1873.

Le Congrès général de Genève

Dimanche soir, 31 août, la Section de propa-
gande socialiste de Genève, qui s'était chargée de
l'organisation du Congrès général, a reçu dans le
local habituel de ses séances les délégués arrivés
dans la journée.

Cette séance était dirigée par le compagnon
Fuliquet, ouvrier graveur genevois.

Après une collation toute démocratique offerte
aux délégués arrivés, et à la suite d'une conversa-
tion générale, il a tout d'abord été décidé qu'un
meeting public serait organisé pour le jeudi 4 sep-
tembre dans la salle des séances du Congrès.

L'ordre du jour fixé pour ce meeting porte
1° Sur l'exposé *des principes, du but et des moyens
d'action de l'Internationale* ;

2° Sur l'exposé du *principe fédératif*.

L'organisation du meeting a été confiée aux
compagnons Fuliquet, ouvrier graveur ; Thoma-
chot aîné, ouvrier menuisier ; Thomachot jeune,
ouvrier tapissier ; Belas, ouvrier relieur ; tous
quatre citoyens genevois.

Le lendemain lundi, 1^{er} septembre, à 8 heures
du matin, le congrès s'est ouvert dans la salle
Schiess, aux Pâquis. Le bureau provisoire était
composé des compagnons : Fuliquet, président ;
Momin et Noro, assesseurs ; Claris et Joukowsky,
secrétaires, tous membres de la Section de propa-
gande et d'action révolutionnaire socialiste de
Genève.

L'appel nominal des délégués au congrès cons-
tate la présence des compagnons : Verrycken,
Cornet, Manguette, Dave, Van den Abeele, repré-
sentant la fédération belge ; Eccarius et Hales,

représentant la fédération anglaise ; Van den Abeele
(déjà nommé), représentant la fédération hollan-
daise ; Spichiger, Andrié, Pindy, Guillaume, Jou-
kowsky, Ostyn, représentant la fédération juras-
sienne ; Mattei, Bert, Costa, Cyrille, représentant
la fédération italienne ; Farga Pellicer, Marquet,
Viñas, Alerini, Brousse, représentant la fédération
espagnole ; Perrare, Montels, Pindy (déjà nommé),
Brousse (déjà nommé), représentant des sections
françaises diverses.

La fédération américaine, n'ayant pu se faire
représenter au congrès, lui a envoyé une adresse
d'adhésion.

Mentionnons enfin à cette première séance la
présence du citoyen Terzaghi, se disant le délégué
des *intransigents* de Turin et de Treia, ainsi que
de la société de secours mutuels des bouchers de
Catane.

Sur la proposition du président du bureau pro-
visoire, il est d'abord procédé à la nomination
d'une commission chargée de vérifier les mandats
des délégués.

Cette commission est composée d'un délégué
par chaque fédération. Ce sont les compagnons
Verrycken, Hales, Guillaume, Van den Abeele, Vi-
ñas et Costa.

Après vérification, la commission propose au
congrès l'acceptation de tous les délégués présents,
à l'exception du citoyen Terzaghi, dont les mem-
dats doivent être rejetés comme n'émanant pas
de sections internationales.

Le congrès, après discussion, adopte les conclu-
sions de la commission de vérification des mandats.

Le compagnon Fuliquet invite alors l'assemblée
des délégués à constituer le bureau définitif, en le
composant d'autant de membres qu'il y a de fédé-
rations représentées au congrès, ce qui est adopté.

Sont nommé membres du bureau définitif les
compagnons : Verrycken, pour la Belgique ; Van
den Abeele, pour la Hollande ; Costa, pour l'Italie ;

Pindy pour le Jura et la France ; Eccarius pour l'Angleterre.

L'ordre du jour des travaux quotidiens du congrès est ainsi fixé :

1^o De 9 heures du matin à midi : séance administrative et travaux des commissions.

2^o De 2 h. du soir à 6 1/2 : Séance administrative.

3^o De 8 h. du soir à 11 h. : Séance publique.

Cette dernière partie de la journée doit être consacrée, à la discussion publique des diverses questions générales intéressant l'association internationale et dont le programme a déjà été publié.

Nous renvoyons nos lecteurs, pour les détails des discussions, aux procès-verbaux qui seront ultérieurement publiés. Nous nous bornerons à esquisser rapidement la physionomie générale du nouveau congrès.

Nous avons à constater dès le début que, rompant toutes traditions avec ce qui s'est passé antérieurement aux trop fameuses séances de la Conférence de Londres (1871) et du Congrès de la Haye (1872), le congrès paraît décidé à ne parler du passé que pour combattre les tendances gouvernementales qui ont mis un instant en péril l'Association internationale, mais sans plus revenir sur les questions toujours irritantes de personnalités mises trop souvent en avant dans la crise que nous venons de traverser.

Pour la première fois depuis trois ans, le Congrès général des délégués du travail va donc reprendre sa physionomie réelle et ne refléter que la passion d'être utile à la cause commune.

Dans la séance publique du lundi, les délégués ont présenté leurs rapports sur la situation générale des fédérations auxquelles ils appartiennent.

Le rapport espagnol a constaté l'immense développement pris par l'Internationale en Espagne. Elle y compte environ 500 sections, qui ont fait plus d'une centaine de grèves victorieuses, et ont dépensé pour cet objet plus de 400,000 francs. Des détails sont donnés sur la situation politique du pays, et sur la part que l'Internationale a prise aux derniers événements. Nos lecteurs les connaissent déjà.

La fédération belge continue à se développer, surtout dans la vallée de la Vesdre, à Liège, et dans le Centre-Hainaut. La Flandre, où l'Internationale a eu de la peine à prendre pied, à cause de l'extrême asservissement des ouvriers dans ce pays, commence à se réveiller, grâce à la propagande faite par les fédérations d'Anvers et de Gand.

En Angleterre, les intrigues du parti autoritaire ont paralysé le mouvement pendant cette année. Cependant 21 sections s'y sont prononcées en faveur du Congrès de St-Imier.

En Italie, l'organisation socialiste a fait des progrès rapides, mais elle a un caractère différent de celui de la plupart des autres pays : les ouvriers italiens sont peu disposés à lutter contre le capital par la grève et la création de caisses de ré-

sistance : ils veulent accomplir directement la révolution sociale.

La Hollande continue à marcher dans la voie qu'elle a prise depuis le congrès de la Haye. Une seule section, celle d'Utrecht, s'était prononcée en faveur du Conseil général ; mais dans le dernier congrès hollandais, tenu à Amsterdam le 10 août, s'est elle ralliée à nous, ensorte que toute la Hollande marche sous la bannière de l'autonomie.

Les renseignements donnés sur la France ne sont pas de nature à être rendus publics.

Nous ne croyons pas devoir résumer le rapport de la fédération jurassienne, qui ne contenait que des faits connus des lecteurs du *Bulletin*.

En résumé, il résulte de l'ensemble des rapports que, malgré toutes les difficultés qui entravent le développement de l'Association, celle-ci n'en continue pas moins sa marche croissante, et que, grâce à l'augmentation de son influence sur les travailleurs, ceux-ci abandonnent enfin les agitations stériles de la politique bourgeoise pour entrer dans le grand parti de la Révolution sociale, qui seule peut mettre fin à l'oppression capitaliste, quelle que soit la forme politique plus ou moins libérale sous laquelle s'abrite cette oppression.

Mardi soir a eu lieu la seconde séance publique.

Affluence nombreuse d'assistants, parmi lesquels nous reconnaissons divers membres des sections du *Temple unique*, sections qui, nous a-t-on assuré, sont absolument disposées, elles aussi, à en finir avec les prétentions dictatoriales du Conseil général de New-York.

Espérons que ces compagnons emporteront de salutaires impressions de cette séance, et que l'influence de ces impressions se fera sentir dans le sein du Congrès provoqué par le Conseil général de New-York et qui doit se tenir également à Genève le 8 de ce mois.

La question à traiter dans la séance publique portait sur la *révision des statuts généraux*.

Le rapporteur chargé de présenter le rapport de la commission de révision est venu exposer qu'en ce qui concernait la suppression définitive du Conseil général, les membres de cette commission étaient unanime dans l'affirmation.

Quant au mode d'action générale à substituer, cette unanimité n'existe plus.

Trois systèmes se sont présentés :

Le premier, soutenu seulement par le délégué de la Fédération anglaise, consisterait à créer, sous le nom de *Commission fédérale exécutive*, une sorte d'organe chargé de mettre les fédérations en relations entre elles ; de recueillir en même temps les documents relatifs aux grèves, à la statistique, enfin à tout ce qui peut intéresser l'action générale de l'association, mais en se gardant de donner à ce rouage la moindre autorité.

La suite de ce compte-rendu ne nous étant pas encore parvenue, nous ne pourrons achever la publication des travaux du Congrès que dimanche prochain.

BULLETIN

DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

Abonnements pour le semestre
juillet-décembre 1873 :

Pour la Suisse, fr. 4.

Les abonnements pris auprès des
bureaux de poste paient une surtaxe
de 20 cent.

L'émancipation des travailleurs

doit être l'œuvre

des travailleurs eux-mêmes.

Abonnements pour le semestre
juillet-décembre 1873 :

Allemagne, fr. 5[»]30. — Amérique,
fr. 8. — Angleterre, fr. 6[»]60. — Belgi-
que, fr. 5[»]30. — Espagne, 6[»]60. — France,
fr. 20. — Hollande, fr. 6[»]10. — Italie,
fr. 4[»]80.

On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse.)

LOCLÉ, LE 14 SEPTEMBRE 1873.

Le Congrès général de Genève

(fin.)

Le second système proposé consisterait à charger de ce travail une fédération qui serait désignée chaque année par le Congrès, ou plusieurs commissions à attributions distinctes et absolument séparées.

Enfin le troisième système consisterait à ne créer aucun rouage particulier pour remplir, même partiellement, les fonctions autrefois attribuées au Conseil général.

En présence de cette divergence d'opinions et persuadée qu'en somme cette question domine toutes les autres en ce qui concerne la révision des statuts généraux, la commission, ajoute le rapporteur, propose au Congrès de résoudre d'abord les 3 questions suivantes :

1° Le Conseil général sera-t-il maintenu dans sa forme actuelle ?

2° Cette institution sera-t-elle complètement supprimée ?

3° En cas de suppression complète du Conseil général, lui sera-t-il substitué un nouveau rouage quelconque ?

La proposition de la commission de révision ayant été adoptée, les deux premières questions sont ainsi résolues :

(A) — A l'unanimité, NON, le Conseil général ne sera pas maintenu dans sa forme actuelle ;

(B) — A l'unanimité, OUI, le Conseil général est supprimé sous n'importe quelle forme.

Des applaudissements, partis de l'auditoire, accueillent ces deux résolutions du Congrès.

Les votes avaient eu lieu par appel nominal des délégués, groupés par fédération comptant chacune pour une voix, conformément à la décision prise dès la première séance administrative, relativement au mode de votation.

La discussion s'ouvre ensuite sur la troisième question : Le Conseil général sera-t-il remplacé par une institution nouvelle quelconque ?

Le caractère saillant de cette discussion, à laquelle l'auditoire prend un intérêt marqué, réside tout entier dans l'esprit anti-autoritaire qui anime les divers orateurs.

Chacun sent que leur unique préoccupation est de briser avec toutes les traditions gouvernementales préconisées jusqu'alors par tous les anciens partis politiques, quelle que soit la couleur de leur drapeau.

Il s'agit pour tous, en effet, de ne point créer un nouveau pouvoir, si mince soit-il à ses débuts, dans l'Association internationale.

On peut dire qu'à cet égard il y a unanimité complète dans le sein du congrès. Le reste n'est plus qu'affaire de moyens à étudier.

Vu l'heure avancée et la fatigue trop concevable des délégués écrasés de travail, les débats sur cette importante question sont prorogés à la séance publique du mercredi soir.

Le mercredi matin, la commission de révision des statuts s'occupa de trouver une combinaison qui pût donner satisfaction à tous les vœux émis la veille relativement à l'institution qui devait remplacer le Conseil général ; et après une courte discussion, tous ses membres étant au même degré hostiles au principe autoritaire, on arriva à une entente complète.

Sans attendre à la séance publique du soir, le Congrès reprit alors, dans sa séance également publique de l'après-midi, la discussion des statuts. L'ancien préambule fut intégralement maintenu,

sauf une légère modification dans la phrase « les pays les plus industriels de l'Europe, » où les mots *de l'Europe* furent retranchés pour donner plus de largeur au sens.

Le projet de la commission, composé de 12 articles, fut discuté point par point. La discussion sur l'art. 2, concernant l'admission des membres, fut renvoyée à la séance du soir. L'article qui formait le 8^e du projet de la commission, et qui indiquait des mesures spéciales de garantie à prendre au sujet des délégués des pays où l'Internationale est interdite, fut supprimé, le Congrès, après discussion, étant arrivé à l'opinion qu'il n'y avait pas lieu de prendre des mesures d'exception à l'égard de ces pays-là, et que le plus simple comme le plus sage était de laisser leurs délégués au bénéfice du droit commun.

Les autres articles du projet furent adoptés après sérieuse discussion, et à l'unanimité.

Dans la séance publique du soir vint la discussion sur l'article 2, ainsi conçu :

« Quiconque adopte et défend les principes de l'Association peut en être reçu membre, sous la responsabilité de la section qui l'admettra. »

Les compagnons Perrare, délégué français, et Dumartheray, délégué genevois (1), exprimèrent l'avis que l'Association ne devait être composée que de travailleurs manuels. Tous les autres délégués, au nombre de vingt-deux, combattirent cette opinion et se prononcèrent pour le maintien de l'article 2 ; et il est bon de remarquer que sur ces vingt-deux délégués, il y avait douze ouvriers manuels.

En présence d'une semblable majorité, la question aurait pu être tranchée immédiatement par le vote. Mais s'inspirant de principes diamétralement opposés à ceux de la majorité du Congrès de la Haye, le Congrès décida que la discussion continuerait tant qu'il y aurait des orateurs inscrits ; et ce ne fut que lorsque les deux opposants eurent répété à satiété, pendant deux heures, leurs arguments, et qu'ils eurent renoncé d'eux-mêmes à parler davantage, qu'il fut passé au vote. L'article 2 fut adopté à l'unanimité des fédérations régionales représentées.

Il ne restait plus qu'à voter sur l'ensemble des statuts révisés. Les statuts, dans leur ensemble, furent adoptés à l'unanimité, résultat accueilli par les applaudissements des délégués et du public.

Voici les nouveaux statuts de l'Internationale, tels qu'ils sont sortis des délibérations du Congrès (2) :

Considérant :

Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à

(1) Il siégeait en remplacement d'Ostyn, absent.

(2). Le projet de la commission avait 12 articles ; l'art. 8 de ce projet ayant été retranché, les statuts définitifs se sont trouvés réduits à 11 articles.

établir pour tous les mêmes droits et les mêmes devoirs ;
Que l'assujettissement du travailleur au capital est la source de toute servitude : politique, morale et matérielle ;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique ;

Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées ;

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national, qu'au contraire ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique ;

Que le mouvement qui s'accomplit parmi les ouvriers des pays les plus industriels, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans les vieilles erreurs, et conseille de combiner tous les efforts encore isolés ;

Par ces raisons :

Le Congrès de l'Association internationale des travailleurs, tenu à Genève le 3 septembre 1866, déclare que cette Association, ainsi que toutes les sociétés ou individus y adhérant, reconnaîtront comme devant être la base de leur conduite envers tous les hommes : la vérité, la justice, la morale, sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité.

Le Congrès considère comme un devoir de réclamer les droits d'homme et de citoyen non-seulement pour les membres de l'Association, mais encore pour quiconque accomplit ses devoirs. *Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs.*

Les fédérations régionales représentées au Congrès international réuni à Genève le 1^{er} septembre 1873, s'inspirant de cette déclaration de principes, ont révisé les statuts généraux de l'Association internationale des travailleurs, et les ont adoptés dans la forme suivante :

Art. 1.

L'Association internationale des travailleurs a pour but de réaliser l'union des travailleurs de tous les pays sur le terrain de la solidarité dans la lutte du travail contre le capital, lutte qui doit aboutir au complet affranchissement du travail.

Art. 2.

Quiconque adopte et défend les principes de l'Association peut en être reçu membre, sous la responsabilité de la section qui l'admettra.

Art. 3.

Les fédérations et sections composant l'Association conservent leur complète autonomie, c'est-à-dire le droit de s'organiser selon leur volonté, d'administrer leurs propres affaires sans aucune ingérence extérieure, et de déterminer elles-mêmes la marche qu'elles entendent suivre pour arriver à l'émancipation du travail.

Art. 4.

Un Congrès général de l'Association aura lieu chaque année, le premier lundi de septembre.

Art. 5.

Toute section, quel que soit le nombre de ses membres, a le droit d'envoyer un délégué au Congrès général.

Art. 6.

La mission du Congrès est de mettre en présence les aspirations des travailleurs des divers pays, et de les harmoniser par la discussion.

A l'ouverture du Congrès, chaque fédération régionale présentera son rapport sur la marche de l'association durant l'année écoulée.

Il ne sera fait usage du vote que pour les questions administratives, les questions de principe ne pouvant être l'objet d'une votation.

Les décisions du Congrès général ne seront exécutoires que pour les fédérations qui les auront acceptées.

Art. 7.

Dans le Congrès général, les votes se feront par fédération, à raison d'une voix par fédération régionale.

Art. 8.

Le Congrès chargera chaque année une fédération régionale de l'organisation du Congrès suivant. La fédération qui aura reçu ce mandat servira de bureau fédéral à l'Association; c'est à elle que devront être transmises au moins trois mois à l'avance, pour les porter à la connaissance de toutes les fédérations régionales, les questions que les diverses fédérations ou sections désireront placer à l'ordre du jour du Congrès.

Le bureau fédéral pourra en outre servir d'intermédiaire, pour les questions de grèves, de statistique, et de correspondance en général, entre les fédérations qui s'adresseront à lui à cet effet.

Art. 9.

Le Congrès désignera lui-même la ville où se tiendra le Congrès suivant. A l'époque fixée pour le Congrès, les délégués se réuniront de plein droit au jour et au lieu indiqués, sans qu'il soit besoin d'une convocation spéciale.

Art. 10.

Un vote fait dans les fédérations régionales sur l'initiative d'une section ou fédération, pourra dans le cours de l'année, selon les éventualités, changer le lieu et la date du Congrès général, ou convoquer un Congrès extraordinaire.

Art. 11.

Lorsqu'une nouvelle fédération régionale voudra entrer dans l'Association, elle devra annoncer son intention au moins trois mois avant le Congrès général à la fédération qui sert de bureau fédéral. Celle-ci en donnera connaissance à toutes les fédérations régionales, qui auront à décider si elles acceptent ou non la fédération nouvelle, et donneront mandat à cet effet à leurs délégués au Congrès général, lequel prononcera en dernier ressort.

*

Le jeudi matin, en séance privée, le Congrès entendit le rapport de la commission chargée d'étudier la question de la grève générale. Nous n'avons pas à rendre compte de la discussion qui eut lieu à ce sujet.

Comme résultat de cette discussion, le Congrès adopta à l'unanimité, dans la séance publique de l'après-midi du même jour, la résolution suivante :

Le Congrès, considérant que dans l'état actuel de l'organisation de l'Internationale, il ne peut pas être donné une solution complète à la question de la grève générale, recommande d'une façon pressante aux travailleurs l'organisation internationale des unions de métiers, ainsi qu'une active propagande socialiste.

*

Le jeudi soir eut lieu le meeting destiné aux ouvriers genevois, et qui avait été convoqué par voie d'affiches. Une foule compacte remplissait la salle du Congrès et la salle attenante. Un grand nombre d'orateurs, entr'autres les compagnons Dave, Lefrançais, Verrycken, Costa, Joukowsky, Van den Abeele, Farga, traitèrent les deux questions à l'ordre du jour : les principes, le but et les

moyens d'action de l'Internationale, — et le principe fédératif. Le compagnon Eccarius, ayant remarqué dans la salle un certain nombre d'ouvriers allemands, profita de cette occasion pour expliquer dans un discours en langue allemande, l'origine de la scission qui s'est produite au Congrès de la Haye, et les motifs pour lesquels il a cru devoir se ranger du côté des fédéralistes. Ce discours souleva de violentes réclamations de la part d'un petit groupe de dissidents appartenant au *Schweizerischer Arbeiterbund* (dont l'organe est la *Tagwacht*); et le citoyen Gutschmann — le même qui a présidé le Congrès d'Olten — monta à la tribune pour répondre à Eccarius. Ce citoyen, qui paraissait n'être nullement au courant des affaires de l'Internationale et ne s'être rendu aucun compte de la portée véritable du Congrès, ne sut trouver, en réponse à tout ce qui avait été dit au meeting, que des arguments de la force de ceux-ci :

« Eccarius s'est prononcé contre le Conseil général par dépit de n'en plus faire partie. On a prétendu que le Conseil général n'existe plus, et cela parce que vingt hommes en ont prononcé ici l'abolition; ces vingt hommes, qui ne représentaient qu'eux-mêmes, n'avaient aucun droit de prendre une résolution semblable; donc le Conseil général continue à exister après comme avant le Congrès de Genève. Enfin, la fédération jurassienne, qui parle tant des principes de l'Internationale, ne les met pas en pratique: en effet, elle sait bien trouver de l'argent pour publier des pamphlets, mais quand il y a des grèves à Genève, alors elle n'envoie pas un centime. »

Guillaume, relevant cette dernière assertion, répondit à Gutschmann que, pour ce qui concerne la section qu'il représentait, celle de Neuchâtel, il était vrai en effet qu'elle n'était venue à l'aide d'aucune grève à Genève depuis deux ans; mais qu'elle avait pour cela ses raisons, et les voici: lors de la grève des plâtriers-peintres de Genève en 1870, c'est-à-dire au lendemain de la scission dans la fédération romande, la section de Neuchâtel, désirant témoigner aux ouvriers genevois les sentiments de fraternité dont elle était animée envers eux malgré les divisions qui avaient éclaté sur certaines questions de principes, se hâta d'envoyer son obole aux grévistes: deux sommes de fr. 50 et de fr. 24 furent expédiées les 11 et 14 juin à l'adresse de M. Saulnier, président du comité de la grève; l'envoi de cet argent est constaté par les récépissés de la poste, mais le caissier de la section de Neuchâtel n'a jamais pu en obtenir un reçu de la part des destinataires. Eh bien, en présence d'un fait semblable, et jusqu'à ce qu'on sache à quoi s'en tenir sur la moralité de certains Comités genevois, la section de Neuchâtel a décidé de ne plus envoyer d'argent à Genève.

Joukowsky, à son tour, rappelle l'attitude des sections jurassiennes dans diverses grèves genevoises, et fait voir par des faits combien l'assertion

de Gutschmann est mensongère et calomnieuse. Lors de la grande grève du bâtiment en 1868, les sections des Montagnes se montrèrent les premières à venir au secours de leurs frères de Genève, et la section du Locle, à elle seule, réunit la somme de 1,500 francs. Plus tard, quand éclata la grève des tuiliers en 1870, les sections des Montagnes envoyèrent leurs délégués au meeting de Vevey, où, sur la proposition de l'un d'eux, le compagnon Spichiger, une collecte fut organisée séance tenante. Quelques semaines plus tard, à l'occasion de la grève des plâtriers-peintres, bientôt transformée en une grève générale du bâtiment, le Comité fédéral des sections des Montagnes adressa un pressant appel à ces sections pour qu'elles vinssent au secours des ouvriers de Genève; cet appel fut entendu, et des sommes formant un total considérable furent envoyées; Guillaume vient de nous rappeler que la section de Neuchâtel, qui avait envoyé pour son compte 74 fr., n'a jamais pu en obtenir de reçu. Enfin tout dernièrement, et malgré les événements de la Haye, la grève des bijoutiers a été une nouvelle occasion pour plusieurs sections du Jura de prouver leur solidarité pratique aux ouvriers de Genève, en ouvrant des souscriptions et en s'imposant des cotisations extraordinaires. — Quant à ce qu'a dit Gutschmann au sujet d'une réunion de vingt personnes votant l'abolition du Conseil général, c'est tout simplement ridicule. Ces vingt hommes représentaient, non eux-mêmes, mais tout le prolétariat organisé de l'Europe et de l'Amérique, — à l'exception de quelques groupes dissidents restés fidèles au Conseil général; ce n'est donc pas une coterie, ce sont les millions de travailleurs formant l'Internationale, qui viennent de prononcer, par la voix de leurs délégués, la déchéance de l'autorité; cette déchéance est irrévocable, et l'autorité est bien définitivement abolie dans l'Internationale.

L'heure avancée obligea le bureau du meeting à lever la séance, justement au moment où la discussion devenait le plus intéressante; néanmoins nous croyons que les quelques paroles échangées sur cette question de la scission, si mal comprise encore à Genève, auront pu ouvrir les yeux à bon nombre des assistants.

Le vendredi 5 septembre, le Congrès tint encore deux séances, l'une administrative le matin, l'autre publique l'après-midi. Dans la séance administrative, plusieurs détails d'intérieur furent réglés, entr'autres les frais du Congrès, qui furent répartis par parts égales entre les huit fédérations régionales qui y ont participé (l'Amérique, bien que n'ayant pu envoyer un délégué, avait annoncé vouloir prendre sa part des frais). Il fut décidé en outre que les délibérations du Congrès seraient publiées sous forme de brochure, et la fédération jurassienne a été chargée de cette publication.

Bruxelles a été désigné comme lieu de réunion du prochain Congrès général, et la fédération belge a reçu le mandat de servir de bureau fédéral

à l'Association pour l'année 1873-74. Il a été constaté au procès-verbal, à cette occasion, que le choix d'un pays pour siège du Congrès n'entraînait pas nécessairement la désignation de ce pays comme bureau fédéral; et qu'il demeurait bien entendu que le Congrès pourrait, à l'occasion, avoir lieu dans une autre région que celle où le bureau fédéral aurait été placé.

Le Conseil général étant aboli, la cotisation annuelle de 10 centimes destinée à subvenir aux dépenses de ce Conseil se trouve par le fait même supprimée. Le montant des frais de correspondance et d'organisation du Congrès, qui pourront incomber à l'avenir au bureau fédéral, sera avancé par la fédération où siègera ce bureau; et ces frais seront ensuite chaque année, à l'époque du Congrès, répartis également entre les fédérations régionales.

Sur la proposition de différents délégués, et afin de bien préciser l'attitude de l'Internationale à l'égard des travailleurs qui n'en font pas encore partie ainsi qu'à l'égard des autres organisations ouvrières qui s'occupent aussi, à un degré quelconque, de la question sociale, — et afin de montrer que le Congrès n'était pas animé d'un étroit esprit d'exclusivisme, mais était disposé à tendre une main fraternelle à tous ceux qui luttent pour l'émancipation du travail, — la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Le congrès de l'Association internationale des travailleurs, réuni à Genève le 1^{er} septembre 1873, croit de son devoir de déclarer que cette Association entend pratiquer envers tous les travailleurs du monde, quelle que soit l'organisation qu'ils se donnent, la solidarité dans la lutte contre le capital pour réaliser l'affranchissement du travail.

Enfin, dans la séance publique de l'après-midi, lecture a été donnée du rapport de la commission de statistique. Ce rapport, qui sera publié, contenait un travail très complet sur cette question, indiquant les conditions d'une statistique réellement scientifique de la production et des rapports du salaire avec l'employeur. Le Congrès a adopté le rapport à l'unanimité, et a voté ensuite une résolution engageant les fédérations régionales à étudier cet intéressant travail, où elles trouveront les éléments d'un cadre statistique que chacune d'elles pourra essayer de remplir dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Une proposition du Conseil fédéral américain avait été déposée sur le bureau; elle invitait le Congrès à s'occuper de la question des *cartes-correspondance* postales, et à s'adresser au Congrès postal des gouvernements qui doit se réunir prochainement, à l'effet d'en obtenir que le système des cartes-correspondance fût généralisé et rendu non seulement national, mais international.

Le Congrès, considérant que les gouvernements, ennemis naturels des travailleurs, se donnent en ce moment pour mission, non de faciliter notre correspondance, mais de l'intercepter dans la mesure du possible, a passé à l'ordre du jour sur cette proposition.

Il a également passé à l'ordre du jour sur la proposition d'un groupe de réfugiés français résidant à Londres, qui s'intitulent *Comité révolutionnaire du prolétariat*, et qui demandaient que l'Internationale n'admit dans son sein que des travailleurs manuels. Cette question du reste avait déjà été tranchée lors de la discussion sur l'article 2 des statuts généraux.

Le président du bureau, Verrycken, a ensuite clôturé les séances publiques du Congrès par un discours où il a exprimé l'espoir que, réorganisée sur les bases de l'autonomie fédérative, l'Association internationale va reprendre une vie nouvelle et grouper autour de son drapeau un nombre toujours plus considérable d'exploités ayant acquis la conscience de leurs droits et résolus à s'affranchir.

Le vendredi soir, un banquet réunit dans la salle du Congrès les délégués et un grand nombre d'ouvriers genevois. Un esprit de véritable fraternité présida à cette fête, animée par des discours et des chants, et qui termina dignement les travaux du Congrès de 1873.

Le samedi matin, les délégués se réunirent une dernière fois en séance administrative pour s'occuper encore de quelques questions de détail.

Il ne sera pas sans intérêt, en terminant, de donner la statistique des délégués au point de vue de la profession qu'ils exercent. Les journaux bourgeois ont prétendu que la presque totalité des délégués n'étaient pas des ouvriers; et la *Tagwacht*, qui parle du Congrès avec autant de haine que peuvent le faire les organes de la bourgeoisie, a dit aussi que les travailleurs manuels n'y étaient qu'en minorité.

Voici les faits dans leur vérité:

Sur les vingt-quatre délégués qui ont siégé au Congrès, il y avait treize ouvriers manuels, savoir trois mécaniciens (un belge, un français et un italien), deux guillocheurs (tous deux jurassiens), un tisserand (belge), un boulanger (belge), un tailleur (anglo-allemand), un ouvrier de fabrique (anglais), un monteur de boîtes (jurassien), un tourneur en cuivre (jurassien), un typographe (espagnol), et un gainier (espagnol).

Ceux qui n'étaient pas ouvriers manuels se répartissaient dans les professions suivantes: cinq professeurs (un belge, deux jurassiens, un italien, un espagnol); un employé de commerce (français); un négociant (belge); et quatre étudiants (un italien, un espagnol et deux français).

Il est à noter que plusieurs parmi ceux qualifiés de professeurs ou d'étudiants ont exercé ou exercent encore une profession manuelle à la suite des événements politiques.

Ajoutons que ni la délégation italienne, ni la délégation espagnole n'étaient au complet. Trois des délégués italiens, ouvriers manuels, n'ont pu se rendre au Congrès, l'un parce qu'il a été emprisonné, les deux autres nous ignorons pour quelle cause. Quant aux Espagnols, cinq de leurs

délégués (la fédération espagnole en ayant élu dix) n'ont pu faire le voyage, vu la crise que subissent en ce moment les sections de leur pays; et c'étaient aussi cinq ouvriers manuels. Par conséquent, si des circonstances imprévues n'étaient venues au dernier moment susciter des obstacles à l'arrivée de quelques délégués, le total des délégués aurait été de trente-deux, sur lesquels vingt-un ouvriers manuels.

On voit combien sont absurdes et mensongers les récits des journaux réactionnaires, qui cherchent à faire passer le Congrès de l'Internationale pour une réunion d'hommes de lettres, d'avocats et de journalistes.

Le Congrès international a reçu d'une assemblée populaire tenue à Berlin la dépêche suivante:

Berlin, 3 septembre, 1 h. 20 du soir.

Au Congrès international, brasserie Schiess, aux Pâquis, Genève.

L'assemblée populaire réunie à Berlin le 2 septembre, forte de 6.000 personnes, croit qu'il est de son devoir, en présence des réjouissances que célèbrent les classes dirigeantes à propos de batailles sanglantes et d'annexions, de faire franchement et librement cette déclaration:

Nous, ouvriers, condamnons toute haine nationale et voulons la fraternité des peuples, afin que la classe ouvrière de toutes les nations s'émancipe du joug de la réaction et de la puissance du capital; en conséquence, nous tendons une main paternelle à ceux qui, dans tous les pays, combattent avec nous sur le terrain du socialisme.

Par ordre de l'assemblée, le bureau:

HASENCLEVER, HASSELMANN, WINTER,
ECKS, DEROSI.

Drednerstrasse, 63.

Ce salut fraternel envoyé par les ouvriers de Berlin aux délégués des fédérations autonomes de l'Internationale, nous prouve que la voix du prolétariat allemand, que nous entendons pour la première fois d'une façon directe, n'est pas ce que prétendaient les personnalités qui, jusqu'à présent, lui avaient servi d'intermédiaires obligés, et qui se flattaient de le tenir à l'écart du mouvement qui pousse le prolétariat révolutionnaire de l'Europe dans la voie de la libre fédération.

Le Congrès, à l'unanimité, a décidé de répondre aux ouvriers de Berlin par la dépêche suivante:

Brasserie Schiess, Genève, 3 septembre 1873.

Les délégués du Congrès international autonome réunis à Genève remercient les ouvriers de Berlin de leur salut fraternel. Ils sont heureux que les travailleurs allemands, bravant les persécutions gouvernementales et les intrigues autoritaires, se déclarent solidaires de leurs frères internationaux dans la lutte contre le capital.

Le bureau:

VERRYCKEN, COSTA, VAN DEN ABEELE,
VINAS, ECCARIUS, PINDY.

